ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Ille-et-Vilaine

BREIZHGO
Le réseau de transport public 100% Bretagne

# Cheminement d'une demande de carte de transport

## 1ER CAS

**Si la famille n'a pas besoin de dérogation**

↓

La demande de carte est effectuée par la famille directement auprès du Conseil Régional ou sur le site BREIZHGO

↓

La famille recevra une carte de transport scolaire pour l'année scolaire avant la rentrée

## 2EME CAS

**Si la famille a besoin d'une dérogation**

↓

La famille remplit un formulaire de demande de dérogation qui sera étudiée par la Commission Diocésaine des Transports Scolaires :

- Nécessité d'argumenter la demande
- Nécessité d'avoir les avis des chefs d'établissement (celui de référence et celui choisi)

### La commission donne un avis favorable

↓

La demande est adressée au Conseil Régional avec le soutien de la commission

↓

Le Conseil Régional valide favorablement la demande

↓

La famille recevra une carte de transport pour l'année scolaire

Le Conseil Régional rejette la demande

### La commission donne un avis défavorable

↓

Le dossier est renvoyé à l' établissement souhaité avec les motifs du refus (sans passer par le Conseil Régional)

↓

L'établissement souhaité avertit la famille du refus

↓

La famille peut toujours acquérir un titre commercial ou obtenir plus tard une carte de transport scolaire à titre onéreux (dans la limite des places disponibles) ou trouver un autre moyen de transport (covoiturage, véhicule des parents, ...)